

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2025

### Cadre réservé au Candidat

**Etudiant** : Nom- Prénom: .....

Date et lieu de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à.....

Adresse:.....

Ville : ..... Code postal.....

Tel portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Email : .....

Lycée Fréquenté en Première - Terminale : ..... Ville : .....

Spécialité 1 ..... Spécialité 2: .....

Option(s) complémentaire(s): .....

Vous souhaitez aller en :

- Prépa Première
- Prépa Terminale
- PASS : 1<sup>ère</sup> année Médecine avec la Mineure : .....
- LAS 1 : Majeure : Préciser laquelle : .....et Mineure Santé
- LAS 2 : Majeure : Préciser laquelle : .....et Mineure Santé

Orientation(s) Souhaitée(s) :  Médecine  Dentaire  Maïeutique  Pharmacie  Kinésithérapie

### Cadre réservé au Responsable légal

**Père** : Nom- Prénom: .....

Tel : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Mail.....

**Mère** : Nom- Prénom: .....

Tel : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Mail.....

Adresse:.....

Ville : ..... Code postal.....

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et les conditions générales. Une fois la signature de la fiche d'inscription et des conditions générales, le représentant légal ou l'étudiant a 7 jours pour se rétracter et pouvoir être remboursé. Passé ce délai, l'année est due.

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'étudiant (e)

Signature du responsable légal

Signature de la Master Prépa Santé

### ARTICLE 1 : Conditions d'inscription

Un rdv est obligatoire avant toute validation d'inscription (qui peut se faire en Visio selon la situation géographique de l'étudiant) : . Contactez le 06.85.91.51.08 pour prise de rendez-vous.

Les inscriptions **Master Prépa Santé Marseille** sont à déposer ou bien à envoyer par courrier à **Master Prépa Santé Marseille** 25 rue Bravet 13005 Marseille.

#### Pour les inscriptions :

L'étudiant ou le responsable légal devra fournir les documents et éléments suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Les conditions générales dûment remplies et signées
- Photo d'identité
- Les 3 derniers bulletins scolaire
- Lettre de motivation : l'étudiant devra exposer ses motivations et son projet
- Le règlement :
  - Pour la prépa Première, Terminale : le forfait de l'année
  - Pour la Las 1 : un chèque d'acompte de 400 euros (déduit du forfait de l'année) à l'ordre de: **Master Prépa Santé** qui sera remboursé si le dossier est refusé par Master Prépa Santé, et/ou en cas d'échec au Baccalauréat, ou si l'étudiant n'est pas accepté en Las 1 sur justificatif de l'information de la Faculté.
  - Pour Las 2 : le forfait de l'année
  - Pour la prépa Pass: un chèque d'acompte de 500 euros (déduit du forfait de l'année) à l'ordre de : **Master Prépa Santé** qui sera remboursé, si le dossier est refusé par Master Prépa Santé, ou en cas d'échec au Baccalauréat sur justificatif des notes, ou si l'étudiant n'est pas accepté en Pass sur justificatif de l'information de la Faculté.

Le dossier de l'étudiant sera accepté par Master Prépa Santé Marseille en fonction du dossier scolaire, de la motivation de l'étudiant et des places disponibles.

Lors de la confirmation de la validation du dossier par Master Prépa Santé, l'étudiant devra donner la totalité du solde restant dû.

**La validation du dossier se fera uniquement si le dossier est complet et le règlement donné .**

Pour tout dossier accepté par la Master Prépa Santé Marseille l'étudiant ou le responsable légal disposera d'un délai de 7 jours à compter de la date de signature de la fiche d'inscription et des conditions générales pour se rétracter et pouvoir être remboursé des sommes versées. (Article L121-21 du code de la consommation et formulaire de rétractation) Passé ce délai, l'inscription devient définitive POUR TOUTE LA DUREE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE. AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE

### ARTICLE 2 : Conditions de paiement et modalités

Les prix sont en euros Toutes Taxes Comprises

Le paiement peut être effectué par :

- **chèque** à l'ordre de **la Master Prépa Santé Marseille**, avec possibilité de payer en plusieurs fois ( Jusqu'à 10 fois ) sans frais supplémentaires . Nous prenons TOUS les chèques et les encaissements en fin de chaque mois.

- **virement** si règlement en une fois

Master Prépa Santé Marseille fournit les cours des quadrimestres 1 et 2 sur son site internet. Un forfait de 150 euros par quadrimestre sera demandé si l'étudiant souhaite les avoir photocopiés.

	Programme : sélectionner les dates	Tarif	Complétez votre choix
<b>Master TERMINALE</b>	<input type="checkbox"/> De Septembre 2024 à Juin 2025	<b>1300 Euros</b>	..... €
	<input type="checkbox"/> De Janvier à Juin 2025 + stage Juillet	<b>1300 Euros</b>	
	<input type="checkbox"/> De Mars à juin 2025 + Stage juillet	<b>880 Euros</b>	
	Programme	Tarif	Complétez votre choix
<b>Master Stage Juillet</b>	<input type="checkbox"/> Début juillet 2025: <i>Booster Camp</i>	<b>400 Euros</b>	..... €
	Programme incluant	Tarif	Complétez votre choix
<b>Master PASS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pré rentrée sur Aout 2025 : Plan <i>Starter + Beginning</i></li> <li>➤ Préparation de Septembre 2025 à juin 2026</li> </ul>	<b>3150 Euros</b>	..... €
	Programme	Tarif	Complétez votre choix
<b>Master BOOSTER PASS</b>	<input type="checkbox"/> Accompagnement complet de Aout 2025 aux oraux 2026	<b>5000 Euros</b>	..... €
	Programme	Tarif	Complétez votre choix
<b>Master LAS 1</b>	<input type="checkbox"/> Stage de pré rentrée sur Aout 2025 + Préparation de Septembre 2025 à Juin 2026	<b>1500 Euros</b>	..... €
	Programme	Tarif	Complétez votre choix
<b>Master LAS 2</b>	<input type="checkbox"/> Stage de pré rentrée sur aout 2025 + préparation de Septembre 2025 à Juin 2026	<b>1500 Euros</b>	..... €

#### Total des frais de scolarité :

• **Acompte Versé :** ..... **Reste à régler :** .....

➤ **Détail du règlement :**  Chèques- Nbre de chèque.... , ou  Virement.

### **ARTICLE 3 : Conditions de Remboursement**

Les sommes versées par l'étudiant à la **Master Prépa Santé Marseille** ne pourront être remboursées que :

- Pour la prépa Terminale, Las 1 et Las 2 : si le dossier est refusé par Master Prépa Santé, et/ou en cas d'échec au Baccalauréat sur justificatif des notes pour les étudiants s'inscrivant pour la Las 1, et/ou si l'étudiant n'est pas accepté en Las 1 sur justificatif de l'information de la Faculté
- Pour la prépa Pass: si le dossier est refusé par Master Prépa santé, et/ou en cas d'échec au Baccalauréat sur justificatif des notes pour les étudiants, ou si l'étudiant n'est pas accepté en Pass sur justificatif de l'information de la Faculté.
- L'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement en cas d'abandon de sa part à n'importe quelle période de l'année universitaire.
- Après délai de rétractation écoulé de 7 jours, aucun remboursement ne sera accordé.

### **ARTICLE 4 : Durée et résiliation**

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur lors de la préinscription de l'étudiant à Master Prépa Santé Marseille et s'appliquent pendant toute la durée de l'année universitaire.

Il peut y avoir résiliation du contrat liant l'étudiant à Master Prépa Santé Marseille en cas de manquement de l'étudiant aux présentes Conditions Générales.

### **ARTICLE 5 : Obligation de l'étudiant**

1. Master Prépa Santé Marseille est réservée aux étudiants qui y sont inscrits. Les personnes non inscrites à la Master Prépa Santé Marseille ne sont donc pas admises.
2. L'étudiant doit tout mettre en œuvre pour réussir son année, le concours PASS, ou Las 1 et Las 2, motivation, quantité de travail, assiduité, et ténacité.
3. Les documents cours et QCM, codes de la porte, code serveur, clef USB, .... Remis à l'étudiant lors de l'inscription sont la propriété de la MPSM et ne doivent pas être communiqué aux étudiants non-inscrits. Ils ne peuvent en aucune manière être revendus à un tiers.
4. Les étudiants doivent respecter les autres étudiants qui travaillent, et être silencieux dans toutes les salles du local (sauf horaire de repas de 12h à 13h).
5. Les étudiants doivent respecter le local MPSM : propreté et rangement dans les salles et la cafétéria, ne pas manger dans les salles de travail, et respecter la copropriété.
6. Il est formellement interdit de faire des téléchargements illégaux avec la connexion de la MPSM

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et les conditions générales.

Fait à : .....le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature de l'étudiant (e)

Signature du responsable légal

Merci de recopier ci-dessous la mention « Lu et Approuvé »